

# VILLE DE LA VERRIÈRE

## Dispositifs concernant les violences faites aux femmes et aux enfants



Les violences conjugales et intra-familiales, continuent d'exister et ne cessent d'augmenter .

Que vous ou votre enfant subissiez des violences physiques, verbales (injures, menaces), sexuelles, économiques (contrôle des dépenses, suppression des moyens de paiement, interdiction de travailler...) ou que l'on vous confisque des documents administratifs (carte d'identité, passeport), vous n'êtes pas responsable.

Quelles que soient les justifications d'agressions, les actes de violence sont punis par la loi. Vous, vos enfants avez des droits, que vous soyez mariée, pacsée, en concubinage, séparée ou divorcée.

Les services de la Ville, du département ainsi que les associations restent mobilisés sur la lutte contre les violences.

## Quelques numéros de téléphone d'urgence

- Violences faites aux femmes : 3919 (appel gratuit d'un téléphone fixe de 8h à 22h)
- Enfance maltraitée : 119 (numéro gratuit 24h/24h)
- Européen : 112 -
- SAMU : 15
- Pompiers : 18 -

**FACE AUX VIOLENCES, RÉAGISSONS !**

Vous craignez que l'un de vos proches soit victime de violences physiques, sexuelles ou psychologiques au sein d'un foyer ?  
Vous entendez des rumeurs de faits suspects chez vos voisins ?  
Régissez, vous pouvez sauver une vie !

En cas d'urgence, appelez le 17 ou le 112 ou le 114 par SMS

Pour échanger de manière anonyme, par écrit et en direct avec un policier ou un gendarme spécialement formé, depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur.

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Travaux effectués dans l'atelier de l'Institut

Pour dialoguer avec des professionnels de la lutte contre les violences conjugales et obtenir les coordonnées des associations proches de chez vous.

Contactez le 3919, numéro national anonyme et gratuit, de 9h à 19h, du lundi au samedi. Sauf en cas de situation d'urgence.

3 9 19  
**ARRÊTONS LES VIOLENCES**

17  
En cas de situation d'urgence ou en risque de l'être.

## Documents

[Violences intrafamiliales en période de confinement](#)